Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0420260615-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Nomination d'un second délégué Morbihan Énergies

DEL04_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DRÉAN

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Par délibération en date du 7 avril 2026, le Conseil municipal a nommé les élus qui suivront les travaux des organismes extérieurs dans le cadre de la participation de la commune à leurs instances de gouvernance. Monsieur Régis DE COUESBOUC a été nommé délégué pour Morbihan Énergies.

Par courriers en date des 24 février et 16 mars, Morbihan Énergies a informé la collectivité de la nécessité de nommer 2 délégués titulaires. Il convient donc de nommer un second délégué en la personne de Monsieur Laurent AVRY.

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de valider la nomination de Monsieur Laurent AVRY en tant que second délégué Morbihan Énergies.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL0420260615-DE

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la délibération DEL06_2026_04_07 en date du 7 avril 2026 ;
Vu les courriers de Morbihan Énergies en date des 24 février et 16 mars ;

➲ **DECIDE** de valider la nomination de Monsieur Laurent AVRY en tant que second délégué Morbihan Énergies.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication